



Victime d accident medical

Par **cafrine**, le **29/09/2009** à **11:28**

Bonjour, j'ai 3 enfants tous nés par césariennes, ayant des problèmes médicaux, je n'ai plus le droit d'en avoir, j'ai eu une ligature des trompes (méthode Pomeroy) pendant la dernière césarienne, aujourd'hui à peine 16 mois après je me retrouve enceinte, j'ai peur de quelque chose, on me propose IVG le risque étant trop important avec les risques de perdre la vie, mais il refuse de qualifier ceci en IVT, il me propose l'aspiration la grossesse était trop avancée 12 semaines, il me donne un médicament pour ramollir le col, pour que l'intervention se passe bien, mais ce médicament a eu une complication médicale sur moi j'ai eu une hémorragie accompagnée de douleurs atroces, mon mari m'a emmené d'urgence à l'hôpital, j'ai perdu le bébé à l'entrée de l'hôpital, aujourd'hui je suis traumatisée, je ne vis plus, je n'arrive plus à dormir, je me pose des questions que c'est-il passé? j'ai récupéré mon dossier médical, quels sont mes droits? Puis-je demander réparation? L'ÉCHEC DE LA LIGATURE DES TROMPES EST DE 0,2% SUR 200 FEMMES SUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS

Par **Allex**, le **03/01/2010** à **01:35**

Bonjour,

Vous devriez vous tourner vers la CRCI (commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, affections iatrogènes et infections nosocomiales) qui s'occupe du règlement amiable du contentieux médical. C'est une procédure totalement gratuite qui vous permettra de demander réparation de vos préjudices.

N° Azur: 0810 600 160

ou

www.oniam.fr, rubriques documents, puis formulaire (ce formulaire intitulé Dossier de demande d'indemnisation est indispensable pour saisir officiellement cette commission).

Bien à vous,
Alex